



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 30/09/20

Reçu en Préfecture le : 06/10/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 29 septembre 2020
D - 2020/233

Aujourd'hui 29 septembre 2020, à 14h30,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h50 à 18h26

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 15h43

Excusés :

Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Nathalie DELATTRE

Musée d'Aquitaine. Tarifs de mise à disposition d'expositions de photographies de Félix Arnaudin. Autorisation.

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée d'Aquitaine conserve d'importantes collections photographiques des XIX^e et XX^e siècles dont le très exceptionnel fonds de Félix Arnaudin, poète et photographe profondément attaché à sa culture traditionnelle qu'il voit disparaître. Il décide d'en transmettre l'essence et consacre sa vie à la collecte du patrimoine de la « Grande Lande ».

De par sa qualité artistique, son intérêt ethnographique et sa rareté, ce fonds peut être considéré comme l'une des collections phares et exceptionnelles du musée d'Aquitaine. Les diverses campagnes de numérisation engagées depuis 2009 ont permis de présenter ce fonds photographique au grand public notamment dans le cadre d'une grande rétrospective présentée en 2015 « Félix Arnaudin, le guetteur mélancolique, œuvre photographique, 1874-1921 ».

Afin de faire connaître cette merveilleuse collection au plus grand nombre, le musée d'Aquitaine envisage de mettre à la disposition d'établissements culturels qui souhaiteraient les présenter en France ou à l'étranger, les trois expositions qu'il a conçues.

Le musée d'Aquitaine propose les tarifs de location suivants pour une durée d'exposition de 3 mois :

Félix Arnaudin, le Guetteur mélancolique : 306 images : 8 000 € (version intégrale)
2 500 € par mois supplémentaire.

Félix Arnaudin, le Guetteur mélancolique : 129 images : 5 000 € (version partielle)
1 500 € par mois supplémentaire.

Félix Arnaudin, A noste (Chez nous) : 33 images : 2 000 €
500 € par mois supplémentaire.

Félix Arnaudin, l'identité d'un paysage : 31 images : 2 000 €
500 € par mois supplémentaire.

Les textes de présentation, les légendes des tirages, les images de communication et de presse seront transmis sous forme de fichiers numériques.

Le coût du transport et des assurances seront à la charge des emprunteurs.

Une convention de prêt définira les engagements consentis entre les parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter cette proposition de location ;
- Appliquer ces tarifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX